Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260709-05_07_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation *: 2 juillet 2026* ***Date d'affichage*** *: 2 juillet 2026.*

Membres en exercice **15**
Présents **11**
Absents excusés **4**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, RIO Christelle, RONDEL Anthony, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, ENGRAND Pierre.

Étaient absents excusés :
DRILLET Yoan a donné pouvoir à Christelle RIO
ROCABOIS Danielle a donné pouvoir à Pierre ENGRAND
BAJSAROWICZ Olivier a donné pouvoir à François YU-YUENG
JUHEL Céline a donné pouvoir à Christophe ROBIN

Secrétaire de séance : Patrick LAGRÉE

05-07-2026 : TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE »

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de rénovation thermique de l'école communale,
Vu les dispositifs de financement de la région au titre du programme « Bien vivre partout en Bretagne » pour la période 2023-2025,
Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération,
Considérant que la commune est éligible à une subvention au titre du programme « Bien vivre partout en Bretagne »,
Considérant que le montant estimatif de l'opération s'élève à 613 250,00 € HT, comprenant :

- Frais d'études : 63 250,00 € HT,
- Travaux : 550 000,00 € HT,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant HT	Taux financement
Région Bretagne - Bien Vivre 2023-2025	**57 750,00**	**9**
autre subvention : detr/dsil	**100 000,00**	**16**
autre subvention : fonds vert à solliciter	**50 000,00**	**8**
autre subvention : ORECA à solliciter	**15 000,00**	**2**
autre subvention : CEE à solliciter	**10 000,00**	**2**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260709-05_07_2026-DE

autre subvention : ADEME à solliciter	**10 000,00**	**2**
Autofinancement	**370 500,00**	**60**
TOTAL	**613 250,00**	**100**

Considérant qu'il est rappelé que le cumul des aides publiques ne peut excéder 80 % du montant total de l'opération,

Après en avoir délibéré,
décide par voix pour, voix contre et abstention

- d'approuver le projet de rénovation thermique de l'école ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté.

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du programme « Bien vivre partout en Bretagne » pour la période 2023-2025, ainsi que toute autre aide mobilisable, dans le respect du plafond de 80 % d'aides publiques.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt des dossiers de demande de subventions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Président,

MAIRIE DE TREDANIEL (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.